



DOSSIER DE PRESSE

Signature de l'avenant, phase 2 Programme Action Cœur de Ville de Mende

Jeudi 7 décembre 2023 14h

Musée du Gévaudan - Mende





A. Le dispositif :

La ville de Mende, par sa politique volontariste et dynamique, s'est naturellement inscrite dans le programme Action Cœur de Ville qui favorise l'innovation et surtout qui est un formidable stimulateur de projets.

Lancée en mars 2018 par le Ministère de la Cohésion des territoires, *Action Cœur de ville* est une politique prioritaire du gouvernement de soutien au développement durable et à l'attractivité des centres-villes de villes moyennes.

Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le plan *Action cœur de ville* vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer le cadre et les conditions de vie dans les villes moyennes.

Construites autour d'un projet de territoire, les actions de revitalisation sont proposées (sous forme de fiches actions) et s'inscrivent dans des conventions partenariales de financement. Celles-ci engagent tant la commune que son intercommunalité et les partenaires publics et privés du plan autour de cinq axes structurants pour l'attractivité des villes moyennes :

1. de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat,
2. favoriser un développement économique et commercial équilibré,
3. développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées,
4. aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager,
5. constituer un socle de services dans chaque ville.

B. Les partenaires aux côtés de nos collectivités (Ville et Communauté de communes Cœur de Lozère) :

1. L'État représenté par le préfet du département de la Lozère monsieur Philippe Castanet,
2. la Banque des Territoires représentée par madame Annabelle Viollet, directrice territoriale de la Banque des Territoires,
3. le groupe Action Logement représenté par monsieur Marcel Savajol, membre du comité régional Action Logement Occitanie,
4. l'Agence Nationale de l'Habitat,
5. le Conseil régional de la région Occitanie,
6. le Conseil départemental de la Lozère.

C. Phase 1 – Le constat :

La collectivité a approuvé le projet de convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville, phase 1 » de la ville de Mende le 17 septembre 2018 ainsi que l'avenant à valeur ORT (Opération de revitalisation du territoire) le 20 juin 2019.



La phase 1 d'Action Cœur de Ville a permis la réalisation de 40 fiches actions qui ont été proposées par un comité de projets (4 ont été abandonnées, 19 sont finalisées et 17 sont proposées en continuité).

Lors de la phase 1, des actions sur les cinq axes du programme national ont permis de créer une dynamique d'attractivité et de renforcer les fonctions de centralité de la ville de Mende. Dépassant un rayonnement strictement local, la ville préfecture de la Lozère a gagné aujourd'hui le nom de « métropole rurale ».

Les principaux résultats visibles sur le territoire :

1. 106 logements construits et réhabilités,
2. de nombreux événements tout au long de l'année par la ville de Mende et l'Office de commerce qui ont favorisé l'installation de nouveaux commerces
3. une fréquentation moyenne du centre-ville mendois en hausse ces dernières années,
4. le schéma des mobilités en cours de réalisation (mobilités douces, décarbonées, réflexion sur le transport urbain...),
5. aménagement de 100 nouvelles places de parking proches du centre-ville,
6. mise en sécurité du rond-point de Berlière,
7. opération d'embellissement de 47 toitures, 27 façades et 5 portes restaurées,
8. restructuration et extension du cinéma Trianon,
9. première Maison France Services située dans une ville préfecture,
10. accueil depuis 2021 au sein de la DDFIP du service d'appui à la publicité foncière.

Les projets emblématiques de la phase 1 :

1. Le succès du Musée du Gévaudan (près de 35 000 visiteurs depuis son ouverture). Situé en cœur de ville, il s'agit d'un levier fort de la stratégie de revitalisation du centre-ville.
2. La rénovation de l'immeuble la Chicanette constitue une solution intéressante en termes de localisation et de diversité de public à accueillir.

À la suite du succès de ce programme, afin de poursuivre la dynamique enclenchée et suite à la demande des élus, l'État a annoncé la prolongation du programme national *Action Cœur de Ville* jusqu'en 2026 (phase 2).

D. Phase 2 – objectifs :

La signature de l'avenant phase 2 du programme *Action Cœur de Ville* pour la ville de Mende, pour la période 2023-2026, se substitue à l'avenant établi pour la période 2018-2022.

Cette prolongation du programme s'inscrit dans la continuité de la première phase, avec un renforcement de la thématique sur la transition écologique qui s'ajoute aux cinq axes du programme. Elle se formalise via un avenant à la convention-cadre qui a été présentée au comité de projet local du 25 août 2023 et qui sera signée par l'ensemble des partenaires le 07 décembre 2023 (état, collectivités territoriales, communauté de communes Cœur de Lozère, Anah, bailleurs sociaux, banque des territoires, action logement...).

Les cinq axes du programme national *Action Cœur de Ville* :

1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
2. Favoriser un développement économique et territorial équilibré



3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
4. Mettre en valeur le patrimoine et les espaces publics
5. Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisir

Sont proposées, 17 fiches actions en continuité de la phase 1 ainsi que 12 nouvelles fiches actions en lien avec l'actualisation de la stratégie de revitalisation du centre-ville. Celle-ci a évolué afin de mieux prendre en compte :

- la transition démographique (fiche action 5.6 – renforcement du campus universitaire – antenne STAPS),
- la transition économique (fiche action 2.10 – valorisation du marché et fiche –action 2.11 – le bon référencement numérique au service du commerce),
- la transition écologique (fiche action 3.6 – création d'une flotte de véhicules et de vélos électrique, fiche action 4.7 – aménagement et extension du square Pierre Couderc, et actions de réhabilitation du bâti existant / sobriété foncière).

Type d'activité ▼ SA ▼	Titre du projet	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Etat d'avancement ▼
Action	1.4 - Revitalisation de l'habitat en centre ancien - Prolongation OPAH RU.	1.1	2 416 605,000	Action en cours et financée
Action	4.3 - MEVA : Opération façades, mise en valeur architecturales.	1.2	600 000,000	Action en cours et financée
Action	3.3 - Aménagement de lieux de stationnement	3.1	546 000,000	Action en cours et non financée
Action	3.6 - Aménagement du Rond-point de Berlière	3.2	480 000,000	Action en cours et financée
Action	3.6 - Aménagement et réparation des rues du centre ancien	4.1	288 734,000	Action en cours et financée
Action	2.2 - RUE DE LA LIBERTE Aménagement de 5 logements locatifs sociaux et création d'un espace commercial	6.1	0,000	Action en cours et financée
Action	5.2 - Relocalisation du restaurant inter-administratif dans l'hôtel urbain V	6.3	0,000	Action en cours et non financée
Action	3.6 - Rationaliser la signalétique du centre-ville	6.5	40 000,000	Action en cours et non financée
Action	Pilotage Chef de Projet Cœur de Ville : animation et coordination	8.0	70 006,000	Action en cours et financée
	CONSTRUCTION DE 49 LOGEMENTS SOCIAUX			
	RESIDENCE LE BRESSAL – AVENUE DE LA GARE - MENDE			
Action	1.2 - CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS	1.4	9 546 330,000	Action en cours et financée
	CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS			
Action	1.2 - RESIDENCE PERE COUDRIN – AVENUE DU PERE COUDRIN - MENDE	1.5	2 097 515,000	Action en cours et financée
Action	1.6 - Habitat et humanisme : Réhabilitation d'une partie du bâtiment du grand séminaire pour une offre de 32 logements sociaux	1.8	3 879 341,000	Action en cours et financée
Action	2.3 - Consolidation du poste de manager de commerce de centre-ville	2.6	32 750,000	Action en cours et financée
Étude	2.1 - Réalisation d'un schéma des mobilités douces pour la ville de Mende	3.5	0,000	Action en cours et financée
	végétalisation du centre-ville :			
Action	4.4 - 1ere phase : aménagement du Bressal	4.5	230 760,000	Action en cours et financée
	Réalisation d'un auditorium et mise en accessibilité PMR du bâtiment de l'EDML-Antenne pédagogique de Mende- 13 boulevard			
Action	5.4 - Britexte -48000 MENDE	5.2	1 207 200,000	Action en cours et financée
	Convention de partenariat avec ENEDIS pour contribuer aux projets ACV de la ville de Mende, notamment en matière de			
Étude	5.1 - transition écologique et sobriété énergétique.	6.8	0,000	Action en cours et financée

Type d'activité ▼ SA ▼	Titre du projet	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Etat d'avancement ▼
	Relocalisation de l'IFSIL (institut de formation en soins infirmiers)/ IFAS (institut de formation d'aides soignantes) dans la			
Action	5.8 - maison diocésaine	5.7	0,000	Action en cours et non financée
Action	2.3 - Valorisation du marché	2.10	1 728,000	Action en cours et financée
Action	5.1 - Démocratie citoyenne, comité consultatif citoyen et conseil de quartier	5.5		Action en cours et non financée
Action	5.2 - Création d'un campus universitaire de proximité	5.6	0,000	Action en cours et non financée
Action	1.2 - Réhabilitation résidence 5 boulevard Soubeyran	1.9	1 364 742,000	Action en cours et financée
Action	1.2 - Réhabilitation résidence 14 rue de la Chicannette	1.10	446 639,000	Action en cours et financée
Action	4.3 - Réhabilitation de l'Ermitage Saint Privat et création d'une maison d'hôtes	4.6	1 173 600,000	Action en cours et non financée
Action	2.4 - Le bon référencement numérique au service des commerces	2.11		Action en projet validée
	Végétalisation du centre-ville			
	phase 2 : aménagement et extension du square Pierre Couderc			
Action	4.2 -	4.7	480 000,000	Action en projet validée
Étude	1.1 - étude pré-opérationnelle OPAH	1.11	0,000	
Action	1.2 - RESIDENCE SAINT ANNE	1.12	0,000	Action en projet non validée
Action	3.4 - Création d'une flotte de véhicules et vélos électriques	3.6	0,000	Action en projet validée



La dynamique de la phase 1 a suscité pour la phase 2 le lancement de deux projets d'envergure de création et de réhabilitation de la résidence 5 boulevard du Soubeyran et de la résidence 14 rue de la Chicanette. Le projet de réhabilitation et d'aménagement de la « Résidence le Bressal » dans le quartier de la gare, validé lors de la phase 1 d'ACV, se poursuivra dans la phase 2 du programme.

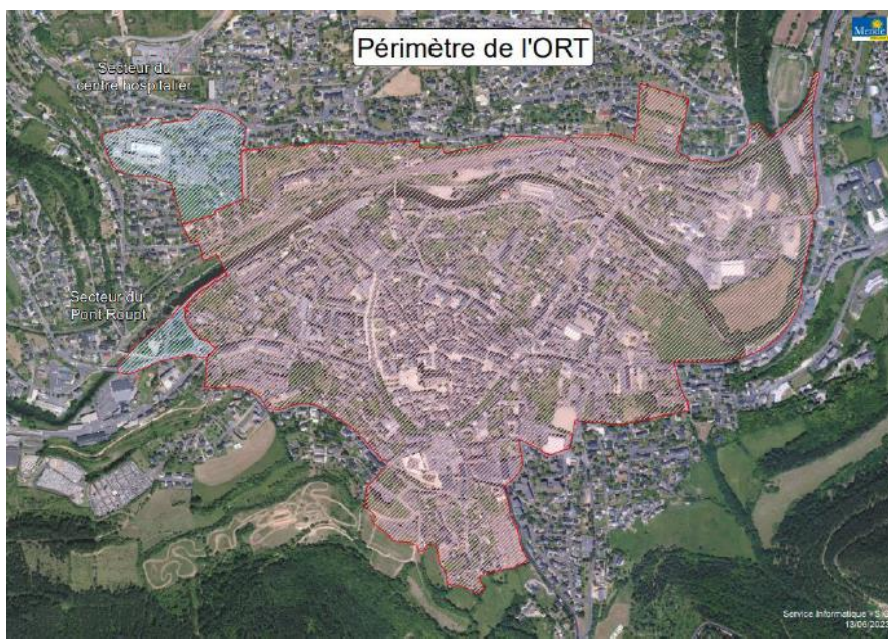
Ce programme devrait encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants et l'analyse du risque concurrentiel que toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce du centre-ville.

Des bilans intermédiaires seront effectués lors des comités de projet. La totalité des actions et leurs impacts seront évalués lors de la fin du programme ACV 2.

D. 1 - Engagements :

- Les acteurs locaux engagés dans le programme ACV s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à mener une politique vertueuse du point de vue de l'environnement et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie.
- La ville et l'EPCI mettront en place des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière.
- Le territoire s'engagera à limiter l'effet de la concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.
- La ville de Mende s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet ACV en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026. Par ailleurs, les partenaires du programme s'engagent à participer activement à cette gouvernance locale.
- La ville s'engage également à participer aux démarches mises en place par la direction du programme ACV pour suivre et valoriser le déploiement du programme.

D. 2. Extension d'intervention 2023-2026 :



du secteur pour la période



Lors de la phase 1 d'ACV, le périmètre ORT couvrait un secteur d'intervention en centre-ville de Mende comprenant le cœur historique et les berges du Lot. Pour la phase 2 d'ACV, il est proposé d'étendre ce périmètre sur deux nouveaux secteurs stratégiques :

1. Le centre hospitalier :

Situé à moins de 10 minutes à pied du centre-ville, l'intégration du centre hospitalier, qui est le premier employeur du département, dans le périmètre ORT est un enjeu stratégique pour la revitalisation du centre-ville :

- a. La proximité de l'Hôpital Lozère bénéficierait aux commerces du centre-ville au vu de son poids en rapport avec la population mendoise notamment envers le dynamisme social, économique et l'animation urbaine.
- b. Accroître l'attractivité, le développement économique et commercial du centre-ville grâce à l'amélioration des transports et du cheminement doux entre l'Hôpital et l'hyper-centre.

2. Le pont Raupt :

Identifié comme un levier d'action fort du programme ACV par les Ateliers du territoire, l'extension du périmètre ORT à ce secteur contribuera à la stratégie de renaturation portée par la ville via la suppression d'une voie routière. L'objectif de ce projet est de réaménager le secteur de la base nautique de canoës-kayaks, du skate park et des aires jeux ainsi que la réalisation d'une extension du parc Pierre Couderc en vue de créer un espace vert attractif pour les familles et à forte valeur environnementale.

Mende, le 17 novembre 2023